



Déclaration adressée aux institutions de financement du développement concernant la réponse au Covid-19

La [Coalition pour les droits humains dans le développement](#) appelle toutes les institutions de financement du développement (IFD) à veiller à ce que le financement et le soutien qu'elles apportent à l'intervention relative au Covid-19, et pendant la période de relance économique, respectent les droits humains et mènent à la justice économique pour ceux qui sont les plus vulnérables.

Nous sommes une coalition mondiale de 98 mouvements sociaux, groupes de base et organisations de la société civile qui plaident au niveau national et international pour que le développement respecte les droits humains et soit mené par la communauté. Nous travaillons en étroite collaboration avec les communautés affectées par les programmes, politiques et projets soutenus par les IFD, notamment les banques multilatérales de développement, les banques nationales de développement, les agences de crédit à l'exportation et d'autres institutions financières internationales.

Nous constatons que le Covid-19 et les verrouillages économiques qui s'ensuivent ont des impacts inégaux, causant le plus de tort aux communautés déjà vulnérables et exacerbant les problèmes d'inégalité, de violence, de militarisation et de surveillance. Les IFD se sont engagées à contribuer des milliards de dollars dans le cadre de la réponse mondiale à la pandémie de Covid-19. Bien que nous reconnaissons que la pandémie nécessite une intervention urgente, les membres et les partenaires communautaires de notre coalition s'inquiètent des répercussions du soutien des IFD et de la façon dont cet argent sera dépensé.

Une part importante du soutien des IFD est destinée aux gouvernements et autres clients ayant de piètres antécédents en matière de droits humains. Il y a des lacunes dans la transparence et la reddition de comptes. Et dans de nombreux cas, l'argent ira aux individus, aux sociétés et aux banques et n'atteindra peut-être jamais ceux qui sont les plus vulnérables. Dans le même temps, l'accent mis sur la lutte contre la propagation de Covid-19 a créé des risques et des défis supplémentaires pour ceux qui défendent leurs droits ou dénoncent les activités de développement qui leur nuisent ainsi qu'à leurs communautés. Ainsi, le Covid-19 est à la fois un test et une opportunité pour les IFD d'aligner leurs politiques et pratiques avec les lois, politiques et normes relatives aux droits humains et avec la conduite responsable des entreprises et des gouvernants.

Nous appelons donc toutes les IFD à veiller à ce que le financement et le soutien qu'elles fournissent dans le cadre de la réponse de Covid-19, et pendant la période de reprise économique, respectent les droits humains et conduisent à une justice économique pour ceux qui sont les plus vulnérables à la pandémie, à ses conséquences sociales, économiques et politiques. La réponse des IFD au Covid-19 devrait soutenir un accès équitable et universel aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau et à d'autres services essentiels. Cela implique d'éviter les projets qui nuisent à l'environnement, déplacent des personnes, augmentent les risques de surveillance et de militarisation, ou menacent des moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire. L'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits humains aidera également à faire face aux risques liés aux projets et aux risques de portefeuille et à canaliser les fonds de manière à ce qu'il y ait le plus grand impact possible sur les personnes, les peuples et la planète.

Reconnaissant qu'il existe de réels défis à une consultation et à une participation significatives en raison de la pandémie, en particulier dans les communautés les plus touchées par la crise, les IFD devraient prendre des mesures supplémentaires pour faciliter l'accès des communautés aux informations, au pouvoir et aux ressources dont elles ont besoin pour déterminer leurs propres voies et priorités de développement maintenant, après le confinement, et au lendemain de la pandémie. Cela doit être effectué là où des contextes modifiés peuvent avoir un impact sur la société civile et la participation des communautés aux processus de développement. Cela signifie donc que les IFD doivent prendre des mesures pour prévoir un environnement transformé en ce qui concerne les représailles et les libertés restreintes, et s'assurer que leur réponse au Covid-19 soutient et n'entrave pas la capacité des communautés à demander des comptes aux IFD, gouvernements et autres acteurs, maintenant et à l'avenir.

En conséquence, nous exhortons toutes les IFD à:

1. **Respecter les droits humains:** s'engager en faveur de et donner effet au droit humain au développement, et à d'autres principes relatifs aux droits humains dans l'examen, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets et politiques soutenus, pendant la pandémie de Covid-19 et le rétablissement qui suivra. Évaluer les implications en matière de droits humains des décisions de financement dans un contexte mondial de risques accrus dus à la crise de Covid-19. Procéder à des évaluations ex ante de la diligence raisonnable en matière de droits humains ainsi que des risques dans les projets d'investissements et dans le soutien aux politiques ou programmes de réforme économique. Veiller à ce que ces évaluations soient élaborées en étroite consultation avec les communautés touchées et mises à jour de manière itérative en fonction des changements de conditions et des nouvelles informations. Discuter avec les clients pour s'assurer que le développement est participatif et respectueux des droits, et fournir aux clients un soutien supplémentaire pour mettre en œuvre des approches basées sur les droits dans leurs projets, programmes et politiques, y compris la prestation de services.

2. **Fournir des secours immédiats:** Prioriser le soutien aux mesures de secours immédiat qui permettent l'accès à un logement adéquat, à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement, aux soins médicaux, à l'éducation, à des moyens de subsistance durables et à d'autres éléments essentiels pendant la crise sanitaire de Covid-19 et la perturbation économique. Si nécessaire, supprimer des critères stricts sur les rendements financiers pour fournir un secours immédiat.

3. **Soutenir les plus vulnérables:** Assurer un accès inclusif et équitable aux programmes de protection sociale, de secours et aux plans de relance en orientant l'aide et autres soutiens vers ceux qui en ont le plus besoin, et principalement ceux qui sont les plus vulnérables au Covid-19 et aux impacts socio-économiques de la pandémie . Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes LGBTQ, les peuples autochtones, les personnes dont les moyens de subsistance sont précaires, les personnes vivant dans des quartiers d'habitat informel, les personnes dans les zones de conflit et d'autres groupes marginalisés, sont particulièrement confrontés à des défis uniques liés à un risque accru d'exposition au Covid-19 et une vulnérabilité aux perturbations économiques, aux confinements, à la violence, à la militarisation et à la surveillance. Exemples de soutien ciblé: abri d'urgence pour les personnes victimes de violence sexuelle ou domestique, soins de santé mentale et soutien psychosocial pour les groupes à haut risque, et services de santé sexuelle et génésique. Veiller à ce que les interventions liées au Covid-19 ne redirigent pas les ressources découlant d'engagements financiers et de soutien qui avaient été réservés aux populations vulnérables avant la pandémie.

4. **Soutenir les communautés actuellement touchées par les IFD:** les communautés et les travailleurs touchés par les projets en cours soutenus par les IFD peuvent faire partie des populations les plus vulnérables, faisant parfois face à un risque accru en raison de dommages passés ou en cours liés au soutien des IFD. Par exemple, les communautés qui ont été déplacées ou dont les moyens de subsistance ont été perturbés par de grands projets industriels, ou les travailleurs qui souffrent de dangers sanitaires provoqués par la pollution des projets, peuvent voir leur vulnérabilité s'accroître face au Covid-19. Prendre des mesures pour remédier à ces vulnérabilités accrues, notamment en organisant des consultations immédiates avec les communautés et les travailleurs touchés par les projets dont les observations de non-conformité ont été confirmées et fournir un soutien mené par la communauté et adapté au contexte.

5. **Lutter contre la pauvreté et les inégalités croissantes:** Accorder la priorité au renforcement des institutions publiques pour soutenir les déterminants sociaux de la santé, promouvoir l'accès universel aux services essentiels et aux besoins fondamentaux, en se concentrant sur les populations les plus à risque. Veiller à ce que le soutien des IFD n'aggrave pas l'inégalité d'accès aux soins de santé par le biais de la privatisation ou de partenariats public-privé lorsqu'ils réorientent les ressources des

systèmes publics pour la prestation de soins de santé et d'autres services essentiels. En outre, soutenir les programmes socio-économiques - tels que les socles de protection sociale, les revenus de base minimaux et les politiques fiscales et autres qui ciblent les plus nécessiteux - qui s'attaquent aux problèmes de la pauvreté et des inégalités croissantes.

6. **Respecter les garanties, la transparence et la responsabilité:** dans tous les projets en cours et nouveaux, y compris les projets existants qui sont réaffectés et les fonds acheminés par des intermédiaires financiers, obliger les clients et les sous-clients à: (a) se conformer aux garanties sociales et environnementales (b) suivre des niveaux accrus de normes de transparence et de reddition de comptes, notamment en exigeant des clients et des sous-clients qu'ils annoncent la participation des IFD à leurs activités et en faisant la promotion de l'existence de mécanismes de responsabilisation indépendants des IFD (c) effectuer des évaluations ex ante des risques pour les droits humains et documenter les plans de gestion de l'intensification des risques environnementaux, sociaux, d'inégalité et de violence pendant la pandémie de Covid-19, et (d) indiquer clairement et systématiquement quels nouveaux projets sont liés à la crise de Covid-19 et également quand les projets existants sont réaffectés pour répondre à la pandémie et à ses impacts. Surveiller les pratiques de corruption à un niveau proportionné au risque accru d'utilisation abusive et de détournement des fonds dans les périodes de crise. Améliorer les processus de divulgation itérative, avec un effort concerté pour fournir des mises à jour afin de combler les lacunes existantes de manière continue, et traduire en temps opportun les documents de projet dans les langues nationales et locales des communautés et peuples autochtones touchés.
7. **Communiquer avec les communautés et la société civile:** Veiller à ce que les projets, programmes et politiques utilisent des moyens de communication appropriés - y compris en ayant recours à la radio, le numérique et d'autres technologies de communication pendant les confinements - pour garantir la participation des organisations de la société civile et des communautés affectées par les projets et garantir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et autres communautés qui ont des droits similaires. Entrer en contact avec les communautés et la société civile pour en savoir plus sur ce dont elles ont besoin pour surveiller les projets, politiques et programmes de financement du développement compte tenu des restrictions liées au Covid-19. Utiliser des canaux sûrs et sécurisés lors de la communication d'informations sensibles ou lorsqu'il existe des risques de représailles. Envisager des voies et moyens de communication innovants, y compris en ce qui concerne différents contextes technologiques, socio-économiques et culturels, et veiller à ce que ce rapprochement vise spécifiquement à inclure les personnes victimes de discrimination et d'exclusion.

8. **Protéger l'espace de la société civile et assurer la protection contre les représailles:** Reconnaître le rôle essentiel de la société civile et des défenseurs des droits humains dans le maintien de la reddition de comptes et l'assistance apportée aux communautés pour qu'elles nouent le dialogue avec les IFD:
- a. s'assurer que les gouvernements recevant des fonds d'urgence préservent la capacité des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme à opérer librement sans crainte de risques ou de représailles;
 - b. communiquer avec les clients sur l'évolution des risques pour les défenseurs et les communautés en raison de la crise de Covid-19, et insister sur la tolérance zéro de l'institution en cas de représailles;
 - c. surveiller en permanence les changements dans les risques (notamment les problèmes liés à la militarisation, la surveillance accrue ou les schémas d'abus par des acteurs privés ou étatiques) pour les défenseurs ou toute personne faisant entendre leur voix autour des activités financées par les IFD, et adapter les opérations de manière à ne pas exacerber ces risques pendant la pandémie et la reprise;
 - d. en particulier pendant les confinements, éviter ou suspendre les activités qui aggravent les risques de représailles ou celles où les risques de représailles sont plus élevés, par exemple, si les communautés ont soulevé des préoccupations en matière d'environnement et de droits humains, ou lorsque l'IFD n'est pas en mesure de répondre de manière adéquate aux préoccupations des communautés, ou lorsque la consultation avec les communautés affectées ne peut pas être menée au niveau requis selon les normes des IFD;
 - e. si des activités présentant des risques de représailles sont jugées nécessaires à l'intervention immédiate relative au Covid-19, sur la base de critères objectifs et transparents, consulter étroitement les communautés affectées et la société civile et mettre tout en oeuvre pour éliminer les risques de représailles, notamment en répondant de manière significative aux préoccupations fondamentales des communautés en ce qui concerne les projets, programmes ou politiques;
 - f. s'assurer que les fonds d'intervention pour le Covid-19 ne soutiennent pas l'utilisation de la recherche numérique des contacts ou d'autres technologies de surveillance, à moins que: ces technologies soient scientifiquement justifiées et véritablement efficaces pour freiner la propagation du Covid-19, répondent aux normes de nécessité et de proportionnalité pour les restrictions concernant la vie privée et autres droits, ne soient pas discriminatoires et que des garanties adéquates soient en place pour prévenir les abus; et
 - g. inclure des clauses dans les accords de financement qui décrivent explicitement le comportement attendu des clients concernant les risques de représailles et les allégations de représailles.
9. **Protéger la planète:** Veiller à ce que le soutien des IFD ne soit pas affecté à des projets et sous-projets qui menacent le droit à un environnement sain par la destruction et la

dégradation de l'environnement, et mettent en péril les écosystèmes et les ressources écologiques, dont les peuples autochtones et les communautés locales peuvent dépendre pour leur subsistance. Compte tenu de la crise climatique et du fait que les communautés les plus marginalisées sont souvent les premières et les pires victimes du changement climatique, tout soutien devrait être aligné sur l'accord de Paris sur le changement climatique.

10. **Le soutien du secteur privé devrait atteindre les plus vulnérables:** garantir, par des moyens contractuels et autres, que les fonds destinés au secteur privé, y compris aux intermédiaires financiers, sont liés et orientés vers la protection des plus vulnérables, par exemple pour soutenir la transformation de sites de production pour fabriquer des équipements de protection individuelle ou pour soutenir les travailleurs. Exiger des clients et des sous-clients qu'ils maintiennent la masse salariale et autres engagements envers les travailleurs (y compris les travailleurs sous-traités) et incorporent de meilleures protections des travailleurs, notamment par le biais de congés de maladie et de congés familiaux payés, de la garantie de la santé et la sécurité au travail et, le cas échéant, la garde d'enfants, l'assurance maladie et autres mesures de protection. Interdire l'utilisation des fonds pour soutenir les rachats d'actions, les primes des dirigeants et autres pratiques qui profitent de manière disproportionnée aux actionnaires et aux dirigeants au détriment des autres parties prenantes et détenteurs de droits. Exiger des clients qu'ils versent des fonds en temps opportun aux bénéficiaires visés qui sont les plus touchés par la crise plutôt que de stocker de l'argent pour protéger leurs propres bilans.
11. **Annuler les paiements de la dette publique:** veiller à ce que tout soutien fourni n'exacerbe pas le profil d'endettement des pays bénéficiaires, notamment en se concentrant sur les subventions ou les prêts hautement concessionnels qui tiennent compte de l'évolution des conditions macroéconomiques telles que les taux de change et d'autres facteurs. Annuler les paiements de la dette des pays emprunteurs au moins jusqu'à la fin de 2020, et au-delà si nécessaire pour protéger l'accès à la santé, à l'eau, à l'assainissement, à la nourriture, à l'éducation et à d'autres services sociaux essentiels. Collaborer avec d'autres IFD pour soutenir un appel à l'annulation de la dette par les acteurs du secteur privé, et prendre d'autres mesures pour aider les pays à relever les défis du remboursement de la dette existante en raison de la pandémie et de l'intervention relative à cette dernière. S'assurer que le soutien pendant l'intervention relative au Covid-19 et la reprise n'entraînera pas de réduction des dépenses publiques qui auront un impact négatif sur les droits humains à long terme.